CMJN

Journal

Nous vous aidons à mieux communiquer

LE PAYS

JOURNAL LE PAYS, L'INFORMATION GÉNÉRALE EN CONTINUE SUR LA GUINÉE

Bimensuel d'Informations et d'Analyses Générales N°189 /PR/PTI/K/2018-N°136 du lundi 25 mars 2024 - Prix: 3000 FGN

Mines :

le Général Doumbouya annonce la création d'un Projet d'Intérêt National à Boké

Ramadan : LAFARGEHOLCIM Guinée soutient plusieurs quartiers à travers une campagne de distribution de vivres

AVIS :

SONAPI:

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Ministere du Commerce, de l'Industrie et des PME

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE DIRECTION NATIONALE DE GENIE RURAL

Bah Oury :

« La Guinée est fière d'être francophone... »

Le Chef du Gouvernement de Transition a réaffirmé la « fierté » de la Guinée d'appartenir à la francophonie, organisation créée en 1970 regroupant 88 États.

« Nous sommes francophones, nous en sommes fiers et nous le demeurons », a assuré Bah Oury au nom des autorités guinéennes.

Le premier ministre promet que la Guinée fera tout s'approprier davantage de la langue française. «

Nous ferons tout pour que la Guinée, tout en s'enracinant dans ses valeurs traditionnelles, en développant sa culture, ses langues locales, s'approprie également la langue française comme un outil pour être dans le monde », assure le chef du Gouvernement.

La Guinée est exclue des instances dirigeantes l'organisation internationale de la francophonie depuis le coup d'Etat du 05 septembre 2021. Mais une « réévaluation du statut » du pays dirigé par le Général Mamadi Doumbouya est en perspective.

Africaguinee.com

Le Chef du Gouvernement de Transition a réaffirmé la « fierté » de la Guinée d'appartenir à la francophonie, organisation créée en 1970 regroupant 88 États.

Ce jeudi 21 mars 2024, dans le cadre de son engagement envers les communautés locales pendant le mois de Ramadan, l'usine de ciment de Guinée a procédé à la distribution de provisions. Cette aide comprenait 15 tonnes de sucre et 20 tonnes de riz destinées à soutenir les habitants de cinq quartiers environnants de l'entreprise : Bailobaya, Ansoumania Plateau, Lansanaya, Tangan et Kalokhoya. Cette action s'inscrit dans une tradition bien établie au sein de l'entreprise.

LAFARGE HOLCIM Guinée se positionne ainsi comme un partenaire proche de la communauté, comme le souligne Bruno HOUNKPATI, Directeur Général de l'entreprise : « C'est un sentiment de joie et de fierté d'être entouré par des sages qui constituent le ciment de la communauté et des communautés qui sont autour de notre usine. Cette initiative, que nous réitérons pour la sixième année consécutive, témoigne de notre engagement envers les populations qui contribuent à notre réussite. Nous continuerons cette tradition, car nous croyons fermement à l'importance de redonner à ceux qui nous soutiennent. »

Dans le même esprit, Ibrahima Tambarin Baldé, Directeur des Ressources Humaines, de la Communication et du Développement Durable de LAFARGE HOLCIM Guinée, a exprimé son plaisir à remplir ce devoir envers la communauté : « Nous considérons comme un devoir d'accompagner les communautés environnantes qui partagent leur quotidien avec notre usine. Cette action reflète notre engagement envers la solidarité, particulièrement pendant le mois de Ramadan. Nous profitons également de cette occasion pour exprimer notre gratitude pour les relations de qualité que nous avons développées avec eux au fil des ans, et nous sommes déterminés à les renforcer davantage grâce au comité de voisinage que nous avons mis en place. »

Sanassa Diané, chargée de Communication et de Développement Durable chez LafargeHolcim Guinée, a indiqué l'initiative vise à maintenir la solidarité entre la communauté et l'entreprise : « Nous sommes fiers de notre sixième édition annuelle d'aide alimentaire aux cinq quartiers entourant notre usine. Cette année, nous avons offert 20 tonnes de riz et 15 tonnes de sucre aux populations les plus défavorisées. Cette initiative vise à maintenir la solidarité entre notre entreprise et ses riverains. »

Pour les bénéficiaires, l'engagement continu de LAFARGE HOLCIM Guinée est important. Elhadj Yamoussa Camara, chef de quartier à Lansanaya, déclare : « Nous sommes reconnaissants pour ce don. Au nom des citoyens de Lansanaya, je remercie sincèrement cette entreprise pour son soutien régulier pendant le Ramadan. Avec une population d'au moins 33 000 habitants à Lansanaya, ces provisions seront très utiles. »

Seydou Diarra, Secrétaire général de la jeunesse à Ansoumanya Plateau, a également exprimé sa gratitude envers l'entreprise : « Nous sommes extrêmement reconnaissants à LAFARGE HOLCIM Guinée pour leur soutien continu pendant le Ramadan. En plus des provisions, l'entreprise nous a également fourni trois salles de classe et des forages pour résoudre nos problèmes d'eau. La présence du Directeur Général pour remettre ces vivres est un grand soulagement pour nous. »

Mamadou Saliou Diallo

"Le Pays"
Journal Bimensuel
Tel:(+224) 621 35 93 03/625 81 27 14
N° 189/PR/TPI/K/2018
E-mail:journallepays621@gmail.com

Administrateur Général:
Alpha Mamoudou Fofana
626 83 98 76 / 669 36 65 92

Directeur de Publication:
Mohamed Maciré Conté
621 35 93 03 / 625 81 27 14

Rédacteur en Chef:
Bachir Sylla
620 30 27 68

Distributeur:
Moussa Camara
620 13 12 20 / 655 89 52 67

Mise en page - Montage:
Mohamed Kouyaté
624 97 04 64 / 664 36 05 94

Mines :
le Général Doumbouya annonce la création d'un Projet d'Intérêt National à Boké

Dans un décret rendu public ce jeudi 21 mars à la télévision nationale, le président de la transition, Général Mamadi Doumbouya a annoncé la création d'un Projet d'Intérêt National (PIN).

Il s'agit de la construction et l'exploitation d'une raffinerie d'allumine, des sites d'installation industrielle, d'une base vie et d'un corridor de transport des minerais par la société Alteo Raffinerie Guinée (ARG) dans la préfecture de Boké ainsi que toutes les installations connexes nécessaires aux activités d'extension de transport de minerais notamment les ateliers, les bureaux, l'installation de concassage qui seront réalisées par la Société Alteo Raffinerie Guinée dans la préfecture de Boké

Selon le décret, la durée de validité du présent Projet d'Intérêt National est de trois ans renouvelable une seule fois et ce, à compter de sa date de signature

Sont exclus du présent Projet d'Intérêt National, les gisements de bauxite, les routes d'accès à la mine qui sont régies par la convention minière octroyée à la société Alteo Raffinerie Guinée.

D'après le contenu du décret, les complexes touristiques, les ports de pêches artisanales, fluviales, l'emprise de la route Conakry Boké et la route de site touristique, les ministres des Mines et de la Géologie, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire chargé de la récupération des domaines spoliés de l'Etat, des Transports, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de la Sécurité et de la Protection Civile, de la Pêche et de l'Economie Maritime, de l'Agriculture et de l'Elevage, de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures, des Infrastructures et des Travaux Publics, du Tourisme et de l'Artisanat, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application correcte de ce présent décret.

Sekou Sanoh

Examen nationaux et cours de rattrapage :
le Ministère réaménage le calendrier scolaire 2023-2024

Suite aux perturbations enregistrées sur le calendrier scolaire liées à la crise du carburant et à la grève générale du Mouvement Syndical, le nouveau ministre de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation, Jean Paul Cedy, a procédé à l'aménagement du calendrier scolaire 2023-2024. Des modifications ont été apportées notamment à la date du début des examens nationaux et au début des compositions de fin d'année. Le ministre explique cet aménagement afin de permettre aux acteurs de l'éducation et aux élèves de rattraper les cours perdus.

Contrairement au 18 mai annoncé préalablement, les cours seront désormais arrêtés sur toute l'étendue du territoire à partir du 28 mai. Quant aux examens blancs et aux compositions de fin d'année, ils auront lieu du 30 mai au 6 juin. Enfin, les examens nationaux seront programmés entre le 10 et le 30 juin 2024.

Le respect du calendrier est la principale raison invoquée par le ministre. « Il est défini dans les plans d'études sur la base desquels le calendrier scolaire est élaboré, fixant les échéances des activités pédagogiques, para et périscolaires, et guidant les enseignants et les encadreurs tout au long de l'année scolaire. Son respect est indispensable pour la maîtrise des compétences nécessaires à l'élève au cours de son apprentissage », a-t-il souligné.

Selon le ministre de l'Enseignement Pré-universitaire, l'explosion du dépôt d'hydrocarbures de Kaloum et la grève générale du Mouvement Syndical ont sérieusement perturbé le déroulement normal du calendrier scolaire. C'est pourquoi, explique-t-il, « des mesures urgentes ont été prises pour compenser les cours perdus ».

Ces mesures urgentes comprennent le maintien des congés du 2ème trimestre à la période indiquée, du 30 mars au 6 avril 2024, l'arrêt des cours à la date du 28 mai 2024 pour l'ensemble des cycles (Préscolaire, Elémentaire et Secondaire), contrairement à celle du 18 mai 2024, l'organisation des examens blancs

et des compositions de fin d'année à la période du 30 mai au 6 juin 2024.

En conclusion, le ministre a précisé dans la note circulaire signée par l'Inpecteur Général, Morlaye Yattara, et consultée par Guinennews que « les examens nationaux seront programmés du 10 au 30 juin 2024 et les dates seront communiquées ultérieurement par la Direction Générale des Examens et du Contrôle Scolaire.»

Mohamed Diawaty Doré

Insécurité :
un commissaire de police assassiné à Sonfonia

C'est un fait rare. Un Commissaire de police du nom de Sayon Kallé, relevant de la Police Technique et Scientifique (PTS), en service au Commissariat Central de Sonfonia a été froidement assassiné, ce jeudi 21 mars par un jeune homme du nom de Daouda Camara, à l'aide d'un couteau de cuisine, à Sonfonia.

Selon les témoignages recueillis sur place, le jeune Daouda Camara aurait planté le couteau dans le coup du Commissaire Kallé dans un premier temps. Et quand il est tombé, il l'a tapé avec un bloc de pierre au niveau du crâne. Daouda Camara, fils de l'imam, a échappé à un lynchage d'une foule en colère grâce au secours de quelques jeunes. Il a été finalement conduit au Commissariat Central de Sonfonia.

Interrogé, Salifou Conté, chef secteur Sonfonia-Gare, secteur Sangaréah, explique : « Nous sommes très surpris de ce crime crapuleux dans notre secteur. C'est vers 19 h alors que nous prenions le déjeuner, nous avons été informés qu'il y a eu un décès dans le secteur. Effectivement, nous sommes venus trouver le Commandant Sayon Kallé dans le sang allongé sur son dos. C'est l'un des fils de notre imam qui lui aurait donné la mort par un poignard. Nous ne savons rien de ce qui s'est passé entre eux. Avant notre arrivée sur les lieux, tout le secteur était encerclé par les hommes en uniforme. J'appelle les jeunes du quartier à veiller sur les concessions pour éviter qu'il y ait d'autres crimes « , a-t-il fait savoir.

Ce sont les sapeurs-pompiers de Ratoma qui sont venus charger le corps pour la morgue.

Faut-il rappeler que le Commissaire Sayon Kallé laisse derrière lui quatre enfants et une femme en état de famille.

Sekou Sanoh

Présidence de la république

Réf :…0086……PRG/SONAPI SA/DG/2024

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Conakry, le …19/03/2024…

1- Cet avis général de passation des marchés s'inscrit dans le cadre de l'exécution du budget exercice 2024 de la SONAPI SA, qui envisage passer des marchés dans les domaines ci-après :

▪ Travaux :

- Recrutement d'entreprises sur accord cadre pour l'exécution des travaux de construction au compte de la SONAPI SA (AC)
- Recrutement d'entreprises pour les travaux de Viabilisation et l'Aménagement des Sites de la SONAPI SA(AOOI)
- Construction de l'usine BTS ;
- Maintenance des bâtiments de Koloma (AOO) ;
- Rénovation du siège de la SONAPI SA (AOO) ;
- Recrutement de prestataires sur la base d'un marché à commande pour les travaux de maintenance Bureau (DC)

▪ Fourniture et prestation de services courants :

- Achat de matériels et consommables informatiques (AOON) ;
- Recrutement de prestataires pour les fournitures des matériaux de construction (AC) ;
- Acquisition d'engins roulants ;(AOO)
- Fourniture de services de location d'engins ; (AOIO)
- Acquisition de logiciels SDSI (AOIO);
- Recrutement d'un prestataire sur la base d'un marché à commande pour les travaux d'impression et d'infografie(AOO) ;
- Fourniture de services de câblage des locaux de SONAPI SA (AOO) ;
- Fourniture de mobiliers de bureau (AOO);
- Achat d'équipements de chantiers(AOIO) ;
- Acquisition de la centrale à béton; (AOIO);
- Fourniture de connexion internet (DC);
- Fourniture de service de nettoyage de bureau (DC) ;
- Fourniture de logiciels de comptabilité (DC)
- Entretien du parc informatique (DC).

▪ Prestation intellectuelle :

- Recrutement sur accord cadre de cabinets d'avocats ; (SQC)
- Recrutement d'un commissaire au compte sur appel à candidature ; (Appel à candidature) ;
- Recrutement sur accord- cadre d'un cabinet évaluateur ; (SQC)
- Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration et la mise en place du système de gestion intégré de la SONAPI ;(SQC)
- Recrutement d'un cabinet pour la rédaction du PSD Triennal (SQC) ;
- Recrutement d'un cabinet pour l'AMOA sur koloma ; (SQC)
- Sélection d'un cabinet sur Accord cadre pour les études architecturales et techniques pour le Compte de la SONAPI SA (SQC)

2- A cet effet la Direction Générale de la SONAPI SA compte renforcer sa base de données de fournisseurs et prestataires agrées. Elle invite donc, conformément à l'article 20 du code des Marchés Publics, les candidats potentiels non visés par l'un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du même code, à manifester intérêts en fournissant les dossiers ci-après :

▪ Une lettre d'intention adressée à Madame la Directrice Générale de la SONAPI SA ;

Une copie du RCCM et toutes les pièces administratives ;

▪ Une présentation de l'entreprise accompagnée des références des prestations similaires exécutées.

Les informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la personne Responsable des marchés Publics de la SONAPI SA : Adresse : Yimbaya Tannerie, commune de Matoto, Téléphone : 00224 621 01 12 20 / Email : spm@sonapign.com

3- La SONAPI SA se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis Général de passation des Marchés, conformément aux dispositions de l'article 20 alinéa 2 du code des Marchés Publics.

Date limite : 5 Avril 2024

La Directrice Générale

Maimouna Laure MAH-BARRY

La Directrice Générale

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Maimouna Laure MAH-BARRY

Présidence de la république

Réf :…0089……PRG/SONAPI SA/DG/2024

Avis d'appel public à manifestation d'intérêt

No : 002/SONAPI SA/PRMP/2024

Sélection d'un cabinet pour la Conception, le Développement et la Mise en Place du Système d'Information de la SONAPI.SA

Conakry, le …19/03/2024…

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans :

▪ Le journal des appels d'offres n°615 du 13 Février 2023;

▪ Le journal Horoya -quotidien national n°8177 du 13 février 2023;

▪ Le journal Le pays n°107 du 13 février 2023.

2. La SONAPI.SA dans le cadre de l'exécution de son budget a l'intention d'utiliser une partie de ses fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) « Sélection d'un cabinet pour la Conception, le Développement et la Mise en place du Système d'Information de la SONAPI SA»

Les services comprennent : (Voir les Termes de références)

3. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

La méthode de sélection sera basée sur les qualifications du consultant. A l'issu de l'évaluation des manifestations d'intérêts, une demande de proposition sera envoyée au candidat présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter la mission.

4. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des articles 33 à 35 du Code des marchés publics.

5. Les candidats seront évalués selon les critères suivants :

a. Expérience générale

b. Expérience spécifique (dans des conditions semblables)

c. Disponibilité des compétences parmi le personnel d'encadrement

d. ETC.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence ou obtenir les TDRs à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : A l'attention de : Responsable de Passation des Marchés de la SONAPI.SA ; Yimbaya km 17, commune de Matoto, Tel: 621 01 12 20; Email: spm@sonapign.com.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées avec la mention « MISSION DE SELECTION D'UN CABINET POUR LA CONCEPTION, LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN PLACE DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA SONAPI.SA » à l'adresse ci-après : SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT ET DE LA PROMOTION IMMOBILIERE (SONAPI.SA), Yimbaya km 17, commune de Matoto, Tel : 621 01 12 20 ; 612 12 12 19 10 ; Email : spm@sonapign.com / sonapispm@hotmail.com

Date limite : 08 Avril 2024

Heure : 10 Heures 30 minutes

8. La décision de sélection des consultants sera prise et notifiée le 22 Avril 2024.

La Directrice Générale

Maimouna Laure MAH-BARR

La Directrice Générale

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Maimouna Laure MAH-BARRY

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

MINISTÈRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE, ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Réf : 006/MCIPME/CAB/PACCVMG/2024

Avis d'Appel d'Offres N°001/MCIPME/PACCVMG/2024

Conakry, le 20 Mars 2024

Le Secrétaire Général

Nom du pays : République de Guinée
Nom de l'autorité contractante : Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME
Nom du Projet : Projet d'Appui à la Compétitivité de la Chaine de Valeur Miel en Guinée (PACCVMG)
Code du projet : Accord de don n° G-GN-A00-ZZZ-001
AOON: N°001/MCIPME/PACCVMG/2024
Mode de Financement : Budget National de Développement (BND)
Intitulé du Marché : Acquisition des matériels informatiques en faveur de la Cellule d'Exécution du Projet.

Mesdames/Messieurs,

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans les journaux de la place (Indépendant, le Souverain, et la République) en date du 11 mars 2024.
2.Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, exercice 2024 des fonds, afin de financer les activités du Projet d'Appui à la Compétitivité de la Chaine de Valeur Miel en Guinée (PACCVMG), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition des matériels informatiques en faveur de la Cellule d'Exécution du Projet dans un délai de deux (2) mois.
3. Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir lesdits matériels.
4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable de Passation des Marchés (PRMP) du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME et/ou du Coordinateur du PACCVMG et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au Jeudi de 9 heures à 17 heures GMT et vendredi de 9 heures à 16 heures GMT.
Téléphones : (00224) 622 21 16 88 / 622 84 67 25
Courriels : kabamoustiza1@gmail.com / kansouman@gmail.com
6. Les exigences en matière de qualifications sont : avoir exécuté au moins deux (2) marchés similaires approuvés par des attestations de service fait, la capacité technique et financière nécessaire, la conformité des spécifications techniques aux prescriptions sollicitées. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.
7. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics : Sans objet.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après du Coordinateur de la Cellule d'Exécution du Projet (tél : 622 84 67 25), Adresse : Office National du Contrôle de Qualité (ONCQ), cité OBK, quartier Matoto Khabitayah, Commune de Matoto, Conakry, à compter du 25 mars 2024 contre un paiement non remboursable de cinq cent francs guinéens (500 000 GNF). La méthode de paiement sera par virement aux comptes bancaires ci-après :
- 50% au compte N° 2011 000 136 « Receveur Central du Trésor » ;
- 30% au compte N° 2011 000 407 de l'ARMP, ouvert à la BCRG ;
- 20% au compte N°730 805 404 9 du PACCVM, ouvert à Ecobank.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur présentation des reçus de versement.
8. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies, plus une (1) clé USB contenant la copie originale de l'offre à l'adresse ci-après de la PRMP du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME (Boulevard du commerce, quartier Almamyah Conakry) au plus tard le 25 avril 2024 à 09 heures 30 minutes. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et le cas échéant, d'un observateur indépendant le même jour à l'adresse citée ci-dessus à 10 heures 05 minutes.
9. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché au compte de l'ARMP et les frais d'immatriculation de 0,3% hors taxe du marché en faveur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), supportés par le titulaire du contrat.
10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission, d'un montant de cinq millions francs guinéens (5 000 000 GNF). Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.
11. La législation régissant l'appel d'offres est le Code des marchés publics de la République de Guinée

Mohamed BAKAYOKO

Mohamed BAKAYOKO

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

MINISTÈRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE, ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Réf : 008 /MCIPME/CAB/PDCVA-G/2024

Avis d'Appel d'Offres N°002/MCIPME/PACCVMG/2024

Conakry, le 20 Mars 2024

Le Secrétaire Général

Nom du pays : République de Guinée
Nom de l'autorité contractante : Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME
Nom du Projet : Projet d'Appui à la Compétitivité de la Chaine de Valeur Miel en Guinée (PACCVMG)
Code du projet : Accord de don n° G-GN-A00-ZZZ-001
AOON: N°001/MCIPME/PACCVMG/2024
Mode de Financement : Budget National de Développement (BND)
Intitulé du Marché : Acquisition des équipements de la miellerie.

Mesdames/Messieurs,

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans les journaux de la place (Indépendant, le Souverain, et la République) en date du 11 mars 2024.
2.Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, exercice 2024 des fonds, afin de financer les activités du Projet d'Appui à la Compétitivité de la Chaine de Valeur Miel en Guinée (PACCVMG), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition des équipements de la miellerie en faveur du Projet dans un délai de deux (2) mois.
3. Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir lesdits matériels.
4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable de Passation des Marchés (PRMP) du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME et/ou du Coordinateur du PACCVMG et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au Jeudi de 9 heures à 17 heures GMT et vendredi de 9 heures à 16 heures GMT.
Téléphones : (00224) 622 21 16 88 / 622 84 67 25
Courriels : kabamoustiza1@gmail.com / kansouman@gmail.com
6. Les exigences en matière de qualifications sont : avoir exécuté au moins deux (2) marchés similaires approuvés par des attestations de service fait, la capacité technique et financière nécessaire, la conformité des spécifications techniques aux prescriptions sollicitées. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.
7. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics : Sans objet.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après du Coordinateur de la Cellule d'Exécution du Projet (tél : 622 84 67 25), Adresse : Office National du Contrôle de Qualité (ONCQ), cité OBK, quartier Matoto Khabitayah, Commune de Matoto, Conakry, à compter du 25 mars 2024 contre un paiement non remboursable de cinq cent francs guinéens (500 000 GNF). La méthode de paiement sera par virement aux comptes bancaires ci-après :
- 50% au compte N° 2011 000 136 « Receveur Central du Trésor » ;
- 30% au compte N° 2011 000 407 de l'ARMP, ouvert à la BCRG ;
- 20% au compte N°730 805 404 9 du PACCVM, ouvert à Ecobank.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur présentation des reçus de versement.
8. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies, plus une (1) clé USB contenant la copie originale de l'offre à l'adresse ci-après de la PRMP du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME (Boulevard du commerce, quartier Almamyah Conakry) au plus tard le 30 avril 2024 à 09 heures 30 minutes. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et le cas échéant, d'un observateur indépendant le même jour à l'adresse citée ci-dessus à 10 heures 05 minutes.
9. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché au compte de l'ARMP et les frais d'immatriculation de 0,3% hors taxe du marché en faveur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), supportés par le titulaire du contrat.
10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission, d'un montant de dix millions francs guinéens (10 000 000 GNF). Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.
11. La législation régissant l'appel d'offres est le Code des marchés publics de la République de Guinée.

Mohamed BAKAYOKO

Avis

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE
DIRECTION NATIONALE DE GENIE RURAL

PROJET DE DESENCLANVEMENT DES ZONE DE PRODUCTION PISCI-RIZICOLES EN BASSE GUINEE ET EN GUINEE FORESTIERE (PPR)

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

Sélection d'un Consultant pour la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) pour la Direction Nationale du Génie Rural du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, la formation de ses cadres et la réalisation d'une cartographie des infrastructures routières des zones de production rizi-piscicoles en Guinée forestière et en Basse Guinée

Référence : 003/AMI/MAE/DNGR/PPR/2023

La Direction Nationale de Génie Rural (DNGR) rattachée au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAGEL), a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) au titre de la Convention de Désendettement Développement (C2D) pour contribuer au désenclavement des zones de production pisci-rizicole en Basse Guinée et Guinée forestière. La DNGR a l'intention d'utiliser une partie du montant accordé au titre de ce projet pour financer la mise en place d'un Système d'information géographique (SIG) pour la Direction Nationale du Génie Rural du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, former ses cadres et réaliser une cartographie des infrastructures routières des zones de production rizi-piscicole en Guinée Forestière et en Basse Guinée. La DNGR invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus

PRESENTATION DU PROJET

Le Projet de désenclavement des zones de production agricole (Projet Pistes Rurales) est mis en œuvre par le financement d'un montant de 18 Millions d'Euros régit par la Convention Gouvernement Guinéen/AFD "CGN 1197 01X" signée à Paris le 11 avril 2017.

L'État Guinéen dispose aujourd'hui d'un réseau important de pistes rurales cherchant à répondre à la difficulté d'accès aux zones de culture du riz de la Basse-Guinée et aux zones pisci-rizicoles de Guinée forestière. Cette difficulté d'accès est un frein important au développement de ces filières. Les temps de parcours entre les villages et les zones de production sont autant d'énergie et de coûts en moins qui se répercutent sur le prix de vente. Aussi, l'état désastreux des pistes et des ouvrages de franchissement limitent les capacités et la régularité des approvisionnements sur les marchés.

L'objectif du projet est donc de contribuer à la réduction de la pauvreté par l'amélioration du réseau routier rural dans les zones rizi-piscicoles en Basse Guinée et en Guinée Forestière. Spécifiquement, il vise à :

- Améliorer le réseau routier rural des zones pisci-rizicoles en Guinée Forestière et en Basse Guinée,
- Favoriser la mise en place d'un schéma péren d'entretien des infrastructures routières dans ces zones, et
- Renforcer les capacités des acteurs du secteur.

LES SERVICES ATTENDUS DU CONSULTANT

Le Consultant, au titre du présent marché, a pour mission d'assurer la mise en place d'un Système d'information géographique (SIG) pour la Direction Nationale du Génie Rural du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevale, la formation de ses cadres et la réalisation d'une cartographie des infrastructures routières des zones de production rizi-piscicole en Guinée Forestière et en Basse Guinée.

Sur ce, le Consultant exécutera les prestations et remplira ses obligations de façon diligente, efficace et économique conformément aux techniques et pratiques généralement acceptées. Il pratiquera une saine gestion, utilisera des techniques appropriées et des équipements, matériels et procédés sûrs et efficaces. En ce terme, il assurera les services suivants :

1. Proposer l'architecture d'un Système d'Information Géographique (SIG) valide permettant sur une base dynamique d'actualiser régulièrement toutes les informations sur les infrastructures rentrant dans le mandat de la DNGR, et applicable, le cas échéant, au projet PPR ;
2. Fournir à la DNGR des équipements permettant à ce SIG de fonctionner : 14 GPS, un serveur de stockage des données, un ordinateur, logiciel(s) conseillé(s) par le consultant à la DNGR et accessoires.
3. Former 27 cadres de la DNGR à l'utilisation et à la maintenance de ce SIG : 4 cadres des BTGR, 13 des SPGR, 2 de la Cellule SIG, 2 de la Division Pistes, 2 de la Cellule Suivi-Evaluation DNGR, 2 de la Section Topo et 2 du PPR ;
4. Cartographier l'intégralité des pistes et des ouvrages réalisés en Basse Guinée et en Guinée forestière dans le cadre du projet PPR (570 km de pistes, 550 dalots et 17 ponts), ainsi que les zones de production agricole et halieutique désenclavées. Ce dernier objectif sera poursuivi au moyen de missions de terrain effectuées en compagnie de deux (02) cadres de la section SIG de la DNGR pour collecter les données spatiales correspondantes.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux :

- ☒ Bureaux d'études
- ☐ Consultants individuels
- ☐ ONG
- ☐ ONG et bureau(x) d'études en Groupement

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATS

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux bureaux d'études, cabinets seuls ou en groupement. La candidature individuelle n'est acceptée. Les critères d'éligibilité à un

financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des «Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers», disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : http://www.afd.fr.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

La DNGR dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels elle adressera la Demande de Propositions (DP) pour la réalisation des Services requis.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services et interventions liés à la collecte, au traitement, à l'analyse et diffusion des données cartographique. A la conception et maintenance d'une base de données et à la formation en cartographie ;
- Avoir de l'expertise technique dans la réalisation ou conception d'une base de données cartographique et des cartes à l'aide des logiciels adaptés ;
- Du contexte géographique des régions de la Basse Guinée et de la Guinée Forestière.

La DNGR examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- Compétences et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts situés dans le pays ;
- Correspondants/partenaires locaux ;

En raison du risque sécuritaire dans les zones où doivent être réalisés les Services, l'évaluation des Manifestations d'Intérêt vérifiera que les candidatures répondent aux critères suivants :

- Le Candidat possède au moins une expérience de prestations en zone à risque sécuritaire similaire, pour laquelle il fournira une preuve de mise en œuvre de

mesures de sûreté (facture ou contrat avec prestataire sûreté, justificatifs de sensibilisation à la sûreté avant départ sur site, etc.).

- Le Candidat possède des procédures internes de gestion de la sûreté : il fournira la description de son dispositif de veille et de son dispositif de gestion des crises.
- Le Candidat dispose, pour des prestations réalisées à l'étranger, d'un contrat d'assistance et de rapatriement de ses collaborateurs : il fournira l'attestation le justifiant.
- Le Candidat décrira son processus standard de préparation au départ en mission dans des zones sensibles, et joindra des justificatifs de sa mise en œuvre (ordres de mission avec consignes associées, attestations d'actions de sensibilisation ou de formation, etc.).

En cas de Groupement, son mandataire ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du Client devront remplir chacun de ces critères.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

MODALITES DE SOUMISSION DES CANDIDATS

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou

- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous traitants.

Les références et qualifications des Sous traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

La déclaration d'intégrité signée (dont le modèle figure sur le site de l'AFD http://www.afd.fr

) doit nécessairement faire partie du dossier de candidature.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées en cinq exemplaires (1 original et quatre copies) dans une enveloppe fermée à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 30 avril 2024 à 10 heures 30 minutes (Heures de Guinée Conakry) à l'adresse ci-dessous. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister dans la salle de réunion de la Direction Nationale du Génie Rural, à 11 heures 30 précises

Direction Nationale de Genie Rural, Mohamed Lamine DIABY, Boîte postale : 65, Commune de Matoto, Conakry, République de Guinée

Téléphone : (+224) 622 27 59 67/ (+224) 626 34 61 36

Courriel : mldiaby@magel.gov.gn et frigui2@gmail.com

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures suivantes : Du Lundi au Vendredi, de 08H00 à 17H 30.

Téléphone : (+224) 626 34 61 36

Email : frigui2@gmail.com

Conakry, le 19 mars 2024

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

M. Félix LAMAH

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage

M. Félix LAMAH

Cas des DAAF et dirigeants d'EPA :
Aly Touré apporte des précisions...

L'enquête engagée à la CRIEF contre les Directeurs des Affaires Administratives et Financières (DAAF) et les dirigeants des Établissements publics à caractère administratif (EPA) a été l'origine du clash entre l'ancien Premier ministre Dr Bernard Goumou et son ministre d'Etat chargé de la Justice, Charles Wright.

Ce bras de fer entre ces deux (anciens) hommes de confiance du Président de la Transition, le Général Mamadi Doumbouya, a conduit à la dissolution du Gouvernement le 19 février dernier. Dès lors des interrogations demeurent : Où en est-on dans ces enquêtes ? L'affaire a-t-elle été classée ? Quid des mesures d'interdiction de sortie du territoire ?

Interrogé ce vendredi 22 mars 2024, le procureur de la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF) a apporté quelques précisions.

Selon Aly Touré, les mesures prises à l'encontre de ces cadres et dirigeants des EPA restent en vigueur jusqu'à date. « Les mesures d'interdiction de sortir du territoire sont en vigueur et les enquêtes sont en cours au niveau de l'office de répression des délits économiques et financiers. Et chaque vendredi, il y a une réunion autour du dossier des DAAF et les DG des EPA et leurs adjoints. Les enquêtes sont en cours », a précisé le procureur spécial de la Cour de Répression des Infractions économiques et financières (CRIEF).

En attendant la fin des enquêtes, les concernés par ladite procédure vont devoir patienter avant d'être situés.

Siddy Koundara Diallo

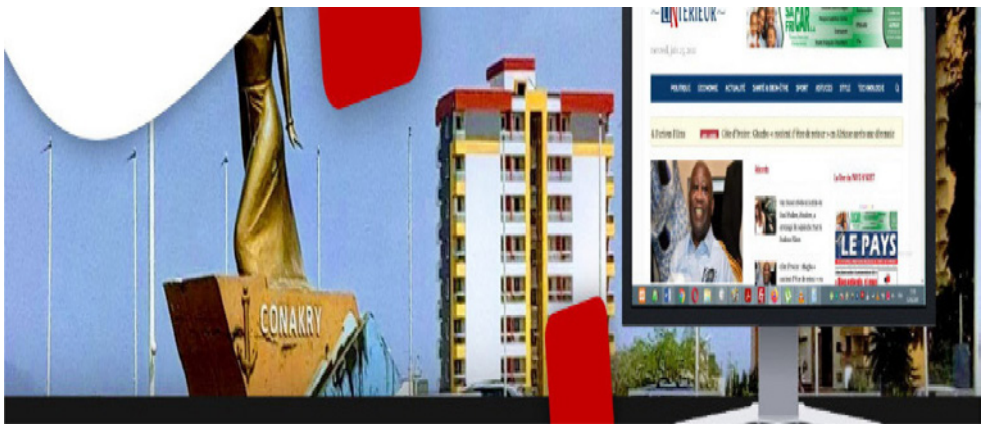

LINTERIEUR

L'information en continu sur la Guinée

CONAKRY

Profitez des promos dans nos 3 nouveaux restaurants !
Total Lycée Français | Total Bellevue | Total Sans fil PTT
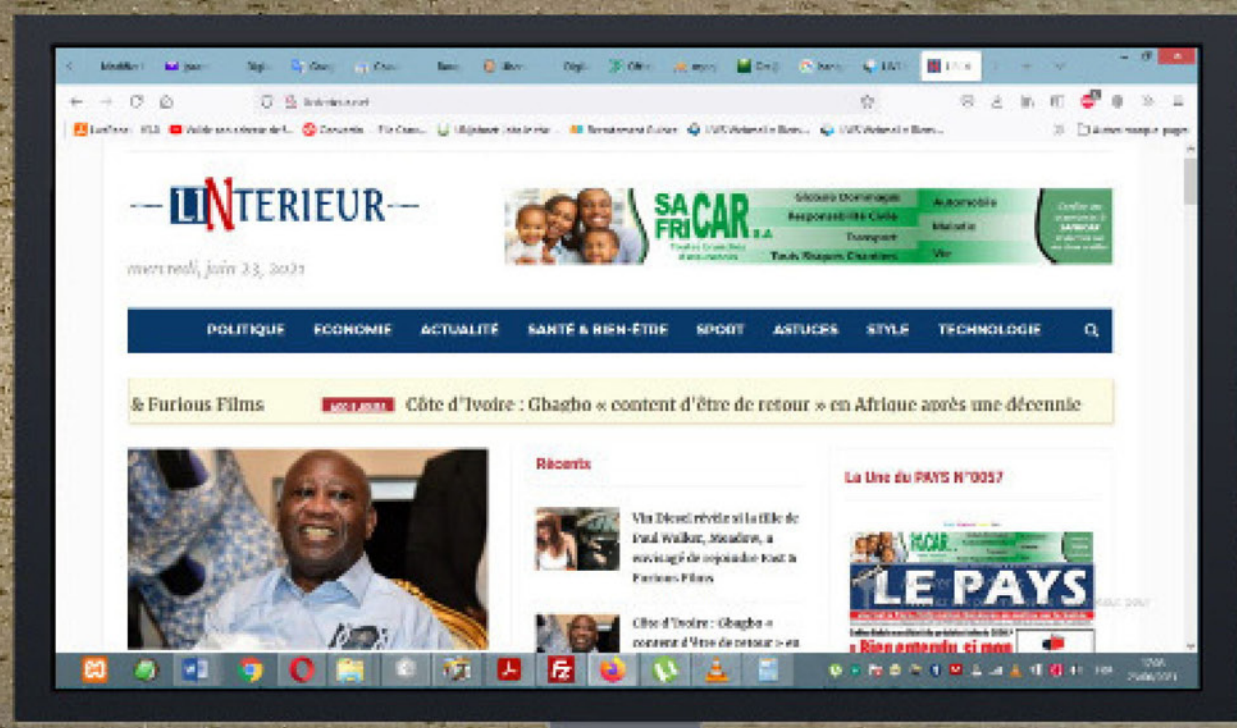
WWW.LINTERIEUR.NET